

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17 février 2026
Date de publication 05/03/2026
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 2
Excusés 0
Présents 23
Pouvoirs 4
Votants 27

L'an deux mille vingt six

Le lundi 2 mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël (porteur du pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. ACCAMBRAY Vincent, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme MATHINIER Jade, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur du pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme FRANCESCHINI Christine ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François.

Absents : M. RAY François, Mme BEGON Christiane.

Madame Jade MATHINIER a été élue secrétaire de séance.

N° 26/9. FINANCES PUBLIQUES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET PRINCIPAL 2026

Pièces jointes financières

Le Conseil municipal,

Sur rapport de Madame Annick BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 106 de la loi n°205-9941 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la république,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable actuellement au budget principal et budgets annexes de la collectivité,

VU la délibération n°91/22 du 1er juillet 2022 adoptant le référentiel M57 à compter de l'exercice budgétaire 2023,

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20260305-26-09-BF
Date de réception préfecture : 13/03/2026

Vu le Compte Financier unique – budget principal pour l'année 2025 de la Ville de Gannat,
Vu l'avis de la commission finances – dynamique économique réunie en date du 27 février 2026,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget principal de la Ville au titre de l'année 2025,
Etant précisé que Madame le Maire se retire au moment du vote,

Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,
Après en avoir délibéré,
Par 20 voix POUR, 7 CONTRE, 0 ABSTENTION,

APPROUVE le Compte Financier Unique au titre de l'année 2025 du budget principal,
PREND ACTE de la présentation du Compte Financier Unique, correspondant aux résultats annexés.
RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2025 au Budget primitif 2026 ainsi qu'il suit :

001 – Déficit d'investissement reporté	: 1 420 480,38 €
1068 - Résultat à affecter	: 837 835,58 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté	: 1 534 340,81 €

Fait et délibéré le 2 mars 2026,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,

La secrétaire de séance,

Véronique POUZADOUX



Jade MATHINIER



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20260305-26-09-BF
Date de réception préfecture : 13/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17 février 2026	
Date de publication 05 Mars 2026	
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	2
Excusés	0
Présents	23
Pouvoirs	4
Votants	27

L'an deux mille vingt six

Le lundi 2 mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël (porteur du pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. ACCAMBRAY Vincent, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme MATHINIER Jade, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur du pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme FRANCESCHINI Christine ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François.

Absents : M. RAY François, Mme BEGON Christiane.

Madame Jade MATHINIER a été élu secrétaire de séance.

N° 26/10. FINANCES PUBLIQUES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ANNEXE CAMPING

Pièces jointes financières

Le Conseil municipal,

Sur rapport de Madame Annick BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 106 de la loi n°205-9941 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la république,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable actuellement au budget principal et budgets annexes de la collectivité,

Vu la délibération n°91/22 du 1er juillet 2022 adoptant le référentiel M57 à compter de l'exercice budgétaire 2023,

Vu la délibération n°24/93 du Conseil Municipal réuni en séance du 4 octobre 2024 approuvant l'expérimentation du Compte Financier Unique à compter de l'exercice budgétaire 2024 pour le budget principal et les 4 budgets annexes de la collectivité,

Vu le Compte Financier unique – budget annexe camping pour l'année 2025 de la Ville de Gannat,

Vu l'avis de la commission finances – dynamique économique réunie en date du 27 février 2026,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget annexe camping de la Ville au titre de l'année 2025,

Etant précisé que Madame le Maire se retire au moment du vote,

Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique au titre de l'année 2025 du budget annexe Camping,

PREND ACTE de la présentation du Compte Financier Unique, correspondant aux résultats annexés,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2025 au Budget primitif 2026 ainsi qu'il suit :

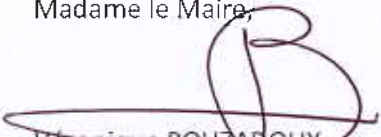
001 – Excédent d'investissement reporté	:	18.332,22 €
1068 - Résultat à affecter	:	Néant
002 – Excédent de fonctionnement reporté	:	5.249,37 €

Fait et délibéré le 2 mars 2026,

A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,


Veronique POUZADOUX

La secrétaire de séance,



Jade MATHINIER



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20260305-26-10-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17 février 2026	
Date de publication 05 Mars 2026	
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	2
Excusés	0
Présents	23
Pouvoirs	4
Votants	27

L'an deux mille vingt six

Le lundi 2 mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël (porteur du pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. ACCAMBRAY Vincent, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme MATHINIER Jade, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur du pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme FRANCESCHINI Christine ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François.

Absents : M. RAY François, Mme BEGON Christiane.

Madame Jade MATHINIER a été élu secrétaire de séance.

N° 26/11. FINANCES PUBLIQUES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ANNEXE LOCATIONS DE SALLES

Pièce jointe financière

Le Conseil municipal,

Sur rapport de Madame Annick BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 106 de la loi n°205-9941 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la république,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable actuellement au budget principal et budgets annexes de la collectivité,

Vu le Compte Financier unique – budget annexe locations de salles pour l'année 2025 de la Ville de Gannat,

Vu l'avis de la commission finances – dynamique économique réunie en date du 27 février 2026,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget annexe locations de salles de la Ville au titre de l'année 2025,

Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique au titre de l'année 2025 – budget annexe locations de salle,

PREND ACTE de la présentation du Compte Financier Unique, correspondant aux résultats annexés :

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2025 au Budget primitif 2026 ainsi qu'il suit :

001 – Excédent d'investissement reporté	:	+ 87 611,42 €
1068 - Résultat à affecter	:	Néant
002 – Excédent de fonctionnement reporté	:	+ 17 830,15 €

Fait et délibéré le 2 mars 2026,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,

La secrétaire de séance,


Véronique POUZADOUX

Jade MATHINIER





Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
17 février 2026

L'an deux mille vingt six

Date de publication
05 Mars 2026

Le lundi 2 mars à 19 heures 00

Nombre de conseillers

En exercice	29
Absent	2
Excusés	0
Présents	23
Pouvoirs	4
Votants	27

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël (porteur du pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. ACCAMBRAY Vincent, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme MATHINIER Jade, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur du pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme FRANCESCHINI Christine ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François.

Absents : M. RAY François, Mme BEGON Christiane.

Madame Jade MATHINIER a été élu secrétaire de séance.

N° 26/12. FINANCES PUBLIQUES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET AFFECTATION DES RESUTLATS - BUDGET ANNEXE LA MALTERIE

Pièces jointes financières

Le Conseil municipal,

Sur rapport de Madame Annick BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 106 de la loi n°205-9941 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la république,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable actuellement au budget principal et budgets annexes de la collectivité,

Vu le Compte Financier unique – budget annexe La Malterie pour l'année 2025 de la Ville de Gannat,

Vu l'avis de la commission finances – dynamique économique réunie en da

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20260305-26-12-BF
Date de réception préfecture : 13/03/2026

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget annexe La Malterie de la Ville au titre de l'année 2025,

Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique au titre de l'année 2025 – budget annexe de LA MALTERIE,

PREND ACTE de la présentation du Compte Financier Unique, correspondant aux résultats annexés,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2025 au Budget primitif 2026 ainsi qu'il suit :

001 – Déficit d'investissement reporté : 224 424,81 €

002 – Excédent ou déficit de fonctionnement reporté : Néant

Fait et délibéré le 2 mars 2026,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,

La secrétaire de séance,

Véronique FOUZADOUX

Jade MATHINIER



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20260305-26-12-BF
Date de réception préfecture : 13/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17 février 2026	
Date de publication 05 Mars 2026	
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	2
Excusés	0
Présents	23
Pouvoirs	4
Votants	27

L'an deux mille vingt six

Le lundi 2 mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël (porteur du pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. ACCAMBRAY Vincent, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme MATHINIER Jade, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur du pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme FRANCESCHINI Christine ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François.

Absents : M. RAY François, Mme BEGON Christiane.

Madame Jade MATHINIER a été élu secrétaire de séance.

N° 26/15. FINANCES PUBLIQUES : BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF – EXERCICE 2026

Pièces jointes financières

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après lecture des propositions d'inscriptions budgétaires,

Après avis de la Commission des finances et dynamique économique du 27 février 2026,

Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré,

Par 20 voix POUR, 0 CONTRE, 7 ABSTENTIONS,

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20260305-26-15-BF
Date de réception préfecture : 13/03/2026

APPROUVE le budget primitif principal pour l'exercice 2026 tel qu'annexé à la présente délibération, et arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

Section de fonctionnement : **9 216 801 €**

Section d'investissement : **4 999 592 €**

Soit un total des inscriptions budgétaires équilibré à : 14 216 393 €

Fait et délibéré le 2 mars 2026,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,



Véronique POUZADOUX

La secrétaire de séance,

Jade MATHINIER



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17 février 2026	
Date de publication 05 Mars 2026	
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	2
Excusés	0
Présents	23
Pouvoirs	4
Votants	27

L'an deux mille vingt six

Le lundi 2 mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël (porteur du pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. ACCAMBRAY Vincent, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme MATHINIER Jade, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur du pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme FRANCESCHINI Christine ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François.

Absents : M. RAY François, Mme BEGON Christiane.

Madame Jade MATHINIER a été élu secrétaire de séance.

N° 26/16. FINANCES PUBLIQUES : BUDGET PRIMITIF / BUDGET ANNEXE CAMPING – EXERCICE 2026

Pièce jointe financière

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après lecture des propositions d'inscriptions budgétaires,

Après avis de la Commission des finances et dynamique économique en date du 27 février 2026,

Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20260305-26-16-BF
Date de réception préfecture : 13/03/2026

APPROUVE le budget primitif du service annexe du camping pour l'exercice 2026 tel qu'annexé à la présente délibération,

➤ Pour la section de fonctionnement.

arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **33 679,37 €**

➤ Pour la section d'investissement

arrêté en dépenses à la somme de **14 999,00 €**

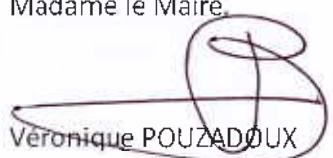
arrêté en recettes à la somme de **51 846,19 €**

Fait et délibéré le 2 mars 2026,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,

La secrétaire de séance,


Veronique POUZADOUX

Jade MATHINIER





Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17 février 2026	
Date de publication 05 Mars 2026	
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	2
Excusés	0
Présents	23
Pouvoirs	4
Votants	27

L'an deux mille vingt six

Le lundi 2 mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël (porteur du pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. ACCAMBRAY Vincent, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme MATHINIER Jade, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur du pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme FRANCESCHINI Christine ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François.

Absents : M. RAY François, Mme BEGON Christiane.

Madame Jade MATHINIER a été élu secrétaire de séance.

N° 26/17. FINANCES PUBLIQUES : BUDGET PRIMITIF / BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS DE SALLES - EXERCICE 2026

Pièce jointe financière

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après lecture des propositions d'inscriptions budgétaires,

Après avis de la Commission des finances et dynamique économique en date du 27 février 2026,

Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20260305-26-17-BF
Date de réception préfecture : 13/03/2026

APPROUVE le budget primitif du service annexe des locations de salles pour l'exercice 2026, tel qu'annexé à la présente délibération, et arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- Pour la section de fonctionnement.

arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **171 397,39 €**

- Pour la section d'investissement

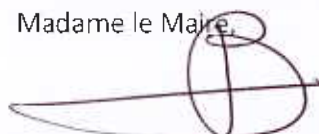
arrêté en dépenses à la somme de **52 247,21 €**

arrêté en recettes à la somme de **102 642,81 €**

Fait et délibéré le 2 mars 2026,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,



Véronique POUZADOUX

La secrétaire de séance,

Jade MATHINIER



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17 février 2026
Date de publication	05 Mars 2026
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	2
Excusés	0
Présents	23
Pouvoirs	4
Votants	27

L'an deux mille vingt six

Le lundi 2 mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël (porteur du pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. ACCAMBRAY Vincent, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme MATHINIER Jade, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur du pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme FRANCESCHINI Christine ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François.

Absents : M. RAY François, Mme BEGON Christiane.

Madame Jade MATHINIER a été élu secrétaire de séance.

N° 26/18. FINANCES PUBLIQUES : BUDGET PRIMITIF / BUDGET ANNEXE QUARTIER DE LA MALTERIE- EXERCICE 2026

Pièce jointe financière

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après lecture des propositions d'inscriptions budgétaires,

Après avis de la Commission des finances et dynamique économique en date du 27 février 2026,

Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20260305-26-18-BF
Date de réception préfecture : 13/03/2026

APPROUVE le budget primitif du service annexe du quartier de la Malterie pour l'exercice 2026, tel qu'annexé à la présente délibération, et arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

Section de fonctionnement : **1 203 772,89 €**

Section d'investissement : **1 199 923,32 €**

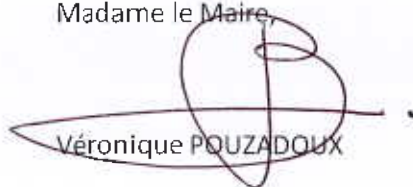
Soit un total des inscriptions budgétaires équilibré à : 2.403.696,21 €

Fait et délibéré le 2 mars 2026,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,

La secrétaire de séance,


Véronique POUZADOUX



Jade MATHINIER



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17 février 2026	
Date de publication 05 Mars 2026	
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	2
Excusés	0
Présents	23
Pouvoirs	4
Votants	27

L'an deux mille vingt six

Le lundi 2 mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël (porteur du pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. ACCAMBRAY Vincent, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme MATHINIER Jade, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur du pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme FRANCESCHINI Christine ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François.

Absents : M. RAY François, Mme BEGON Christiane.

Madame Jade MATHINIER a été élu secrétaire de séance.

N° 26/13. FINANCES PUBLIQUES : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS – EXERCICE 2025

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les Communes doivent délibérer, tous les ans, sur le bilan de leurs acquisitions et cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers. Ce bilan sera annexé au Compte Financier Unique de la commune.

Considérant l'obligation d'annexer au compte administratif de la commune le bilan des acquisitions et des cessions foncières réalisées par la Ville,

Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DONNE ACTE de la communication des réalisations de l'exercice 2025 ci-dessous répertoriées, et d'adopter ce bilan :

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20260305-26-13-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

ACQUISITIONS

Suivant acte notarié en date du 11 février 2025, il est convenu d'un commun accord, de convertir et de nover l'obligation de payer la somme de 37 240 €, avec l'obligation pour la Ville de procéder à l'exécution de travaux détaillés dans l'acte de vente, des parcelles de terrain cadastrées AE 93 et AE 721, d'une superficie respective de 931 m² et 931 m² sise La Ville,

Suivant acte notarié en date du 5 février 2026 moyennant le prix de 1 500 € des parcelles ZM 266 d'une superficie de 1 251 m² et ZM 269 d'une superficie de 910 m² sise Route de Clermont,

Suivant acte notarié en date du 21 octobre 2025 moyennant le prix de 1 €, et frais d'acquisition de 385,08€, d'une parcelle cadastrée ZB 332 d'une contenance de 290 m² sise Chemin du Léry,

Suivant acte notarié en date du 17 juillet 2025 moyennant le prix de 1 €, et frais d'acquisition de 1074,06€, des parcelles cadastrées AN 582 d'une superficie de 154 m², AN 583 d'une superficie de 144 m² et AN 585 d'une superficie de 188 m², superficie totale de 486 m² sise Village des Jonchères,

Suivant acte notarié en date du 4 février 2026 moyennant le prix de 1 €, des parcelles cadastrées AL 440 ; AL 443 et AL 444 d'une superficie totale de 8 m² sise Rue Jules Bertin,

Suivant acte notarié en date du 4 février 2026 moyennant le prix de 650 €, de la parcelle cadastrée AD 667 d'une superficie de 65 m² sise Le Clos,

Suivant acte notarié en date du 13 février 2026 moyennant le prix de 1 €, des parcelles cadastrées AL 420 ; AL 424 et AL 425 d'une superficie totale de 26 m² sise Les Gouyons,

Suivant acte notarié en date du 13 février 2026 moyennant le prix de 57 €, de la parcelle cadastrée AD 663 d'une superficie de 57 m² sise Le Clos,

CESSIONS

Suivant acte notarié en date du 7 janvier 2025 moyennant le prix de 33 500 € d'un ensemble immobilier comprenant un premier logement situé 4 place Félix Mizon et un deuxième logement situé 1 rue du Four Banal, figurant ainsi au cadastre AE 1005, d'une superficie de 75 m², sise 4 place Mizon et 1 rue du Four Banal à la Société LES BELLES PIERRES

Suivant acte notarié en date du 24 février 2025 moyennant le prix de 1 109 € un immeuble non bâti situé les Bourgeras à Gannat, figurant ainsi au cadastre YZ 92, d'une superficie de 2773 m², sise Les Bourgeras à Monsieur Nicolas ROY

Suivant acte notarié en date du 24 février 2025 moyennant le prix de 844 € un immeuble non bâti situé les Bourgeras à Gannat, figurant ainsi au cadastre YZ 95, d'une superficie de 2109 m², sise Les Bourgeras à Monsieur Julien Rémi BEAUSSARON

Suivant acte notarié en date du 14 mai 2025 moyennant le prix de 900 € une parcelle situé Champ de Fontpaul, figurant ainsi au cadastre XM 82, d'une superficie de 1000 m², sise Champ de Fontpaul à Monsieur Samuel REINARD et Madame Myriam Lelia REINARD

Suivant acte notarié en date du 26 novembre 2025 moyennant le prix de 649 € une parcelle de chemin, figurant ainsi au cadastre XK 7, d'une superficie de 649 m², sise Les Prés à la Société LES PRES

Fait et délibéré le 2 mars 2026,

A Gannat

Madame le Maire,

Véronique POUZADOUX



Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Jade MATHINIER

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20260305-26-13-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17 février 2026	
Date de publication 05 Mars 2026	
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	2
Excusés	0
Présents	23
Pouvoirs	4
Votants	27

L'an deux mille vingt six

Le lundi 2 mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël (porteur du pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. ACCAMBRAY Vincent, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme MATHINIER Jade, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur du pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme FRANCESCHINI Christine ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François.

Absents : M. RAY François, Mme BEGON Christiane.

Madame Jade MATHINIER a été élu secrétaire de séance.

N° 26/14. FINANCES PUBLIQUES – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES - ANNEE 2026

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient chaque année de voter les taux des taxes directes locales. Ces taux s'appliquent ensuite sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat. Il convient de prendre des dispositions fiscales.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu le Rapport et Débat d'orientations budgétaires de la commune en séance du Conseil municipal du 19 janvier 2026,

Vu l'avis de la commission des finances et dynamique économique réunie le 27 février 2026,

Considérant que depuis 2021, la taxe d'habitation des résidences principales n'est plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre,

Considérant la préparation du budget 2026,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE DE MAINTENIR les taux communaux des taxes directes locales comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties	43,61%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48,72%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	11,90%

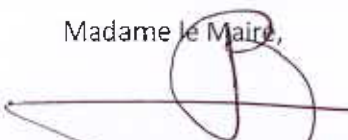
AUTORISE Madame le Maire à procéder à la notification de cette délibération aux services préfectoraux et à l'administration fiscale.

Fait et délibéré le 2 mars 2026,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,

La secrétaire de séance,


Véronique POUZABOUX

Jade MATHINIER





Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17 février 2026
Date de publication 05 Mars 2026
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 2
Excusés 0
Présents 23
Pouvoirs 4
Votants 27

L'an deux mille vingt six

Le lundi 2 mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël (porteur du pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. ACCAMBRAY Vincent, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme MATHINIER Jade, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur du pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme FRANCESCHINI Christine ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François.

Absents : M. RAY François, Mme BEGON Christiane.

Madame Jade MATHINIER a été élu secrétaire de séance.

N° 26/19. FINANCES PUBLIQUES : COTISATIONS ET ADHESIONS AUX ORGANISMES / ANNEE 2026

La Commune de GANNAT adhère à divers organismes ou associations en raison de l'intérêt que représentent leurs activités. Elle délibère annuellement sur le versement des cotisations en prenant en compte les évolutions des cotisations annuelles. En conséquence, les adhésions pour l'année 2026 se répartissent comme suit :

➤ **BUDGET PRINCIPAL**

Nom de l'organisme	Cotisations 2026
ASSOCIATION DES MUSEES BOURBONNAIS	100,00 €
ALLIER A LIVRE OUVERT	795,76 €
ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITES	2 092,90 €
ASSOCIATION MUSIQUES VIVANTES	218,50 €

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20260305-2618-050
Date de réception préfecture : 4/03/2026

CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIES	250,00 €
ARALD	60,00 €
LES AMIS DES VIADUCS SIOULE ET BOUBLE	100,00 €
PROFESSION SPORTS ET LOISIRS	39,50 €
LA ROUTE DES EGLISES PEINTES DU BOURBONNAIS	100,00 €
PASSEPORT DU CIVISME	500,00 €
TOTAL	4 854,36 €

➤ **BUDGET ANNEXE « LOCATIONS DE SALLES »**

Nom de l'organisme	Cotisations 2026
ASSOCIATION FRANCAISE DES CINEMAS ART ET ESSAI	400,00 €
ASSOCIATION PLEIN CHAMP	180,00 €
A.D.R.C	115,00 €
TOTAL	695,00 €

Les montants 2026 des adhésions pourront être revus à la hausse ou à la baisse à réception des factures et appels de cotisation.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances et dynamique économique du 27 février 2026,

Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

**Madame le Maire n'ayant ni pris part au débat ni pris part au vote
pour l'adhésion à l'association des Maires et Présidents d'Intercommunalité.**

DECIDE d'adhérer auprès des associations et différents organismes ci-dessus présentés pour la somme de **4 854,36 €** pour le budget principal et **695 €** pour le budget annexe locations salles,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte relatif à ces adhésions,

DIT que les dépenses de fonctionnement seront prélevées aux budget général et budget annexe « locations de salles » de l'exercice 2026.

Fait et délibéré le 2 mars 2026,

A Gannat

Madame le Maire,

Véronique **POUZADOUX**



Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Jade **MATHINIER**

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20260305-26-19-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	L'an deux mille vingt six
17 février 2026	
Date de publication	Le lundi 2 mars à 19 heures 00
05 Mars 2026	
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	2
Excusés	0
Présents	23
Pouvoirs	4
Votants	27

L'an deux mille vingt six

Le lundi 2 mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël (porteur du pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. ACCAMBRAY Vincent, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme MATHINIER Jade, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur du pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme FRANCESCHINI Christine ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François.

Absents : M. RAY François, Mme BEGON Christiane.

Madame Jade MATHINIER a été élu secrétaire de séance.

N° 26/20. FINANCES PUBLIQUES : ATTRIBUTION DES CREDITS AUX ECOLES PUBLIQUES GANNATOISES

Parmi ses compétences, la Ville a la charge financière du fonctionnement pédagogique des écoles publiques. Elle décide ainsi de faire évoluer son budget global alloué par élève scolarisé dans les écoles publiques gannatoises.

Par délibération n°25/17, le Conseil Municipal réuni en séance du 3 février 2025 a décidé d'attribuer les crédits suivants (fournitures scolaires, transports scolaires élémentaires, subvention exceptionnelle voyage scolaire, abonnement, cadeau de Noël maternelle et besoins pédagogiques) :

- 64€ par élève maternel,
- 65€ par élève élémentaire,
- 90€ par élève scolarisé en classe ULIS

De plus, à cela il faut ajouter les budgets suivants :

- Le coût des photocopies couleur / noir et blanc (ainsi que la location de la photocopieuse)
- Une subvention de fonctionnement de 825€ est allouée pour le Réseau d'Aide spécialisé aux Elèves en Difficultés (RASED) basé sur la commune de Gannat.
- Les transports du quotidien à destination des structures municipales (médiathèque, cinéma, musée, piscine, gymnase) ; un marché avec un plafond estimé à 20 000 € HT par an.

Pour les crédits alloués au titre de l'année 2026, il est proposé de les revaloriser sur la base de l'indice des prix à la consommation 2025 (décembre n-1 / décembre n+1) soit +0,8% - source INSEE economie.gouv.fr.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget principal de la Commune,

Vu la délibération n°25/17, le Conseil Municipal réuni en séance du 3 février 2025 revalorisant les crédits alloués aux écoles publiques gannatoises,

Vu l'avis de la commission finances et dynamique économique en date du 27 février 2026,

Sur proposition de Madame Cartoux, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

Par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION,

D'ALLOUER un budget par élève scolarisé dans une école publique Gannatoise comme suit :

- 64,50 € par élève maternel,
- 65,50 € par élève élémentaire,
- 91 € par élève scolarisé en classe ULIS

DECIDE le versement de la subvention pour le RASED Réseau d'Aide spécialisé aux Elèves en Difficultés (RASED) basé sur la commune de Gannat pour un montant de 825€ au titre de l'année scolaire 2025-2026.

DE PRECISER que les commandes sont réalisées par les directeurs des écoles publiques Gannatoises après validation par le service comptabilité de la Mairie,

DE PRECISER que ces sommes seront imputées au Budget principal.

Fait et délibéré le 2 mars 2026,

A Gannat

Madame le Maire,

Véronique POUZADOUX



Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Jade MATHINIER

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17 février 2026	
Date de publication 05 Mars 2026	
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	2
Excusés	0
Présents	23
Pouvoirs	4
Votants	27

L'an deux mille vingt six

Le lundi 2 mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël (porteur du pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. ACCAMBRAY Vincent, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme MATHINIER Jade, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur du pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme FRANCESCHINI Christine ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François.

Absents : M. RAY François, Mme BEGON Christiane.

Madame Jade MATHINIER a été élu secrétaire de séance.

N° 26/21. ADMINISTRATION GENERALE - VENTE D'UNE LICENCE IV

Madame le Maire informe l'assemblée que la mairie loue pour exploitation une licence de débit de boissons de IV^{ème} catégorie à la SAS le Farfa'des. Par courrier la société a formulé le souhait de l'acquérir.

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Santé Publique,

VU l'avis de la commission des finances et dynamique économique réunie le 27 février 2026,

CONSIDERANT l'intérêt de cette licence pour l'animation de la commune économique, local et touristique,

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20260305-26-21-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE

Par 20 voix POUR, 5 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS,

Madame CARTOUX n'a ni pris part au débat ni pris part au vote.

D'APPROUVER à compter du 1^{er} octobre 2026 la cession par la commune de la licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de IVème catégorie au prix de 12.000 € TTC hors frais notariés, auquel il convient de déduire les loyers de mars à septembre 2026,

DE DIRE que cet acte sera passé par acte notarié,

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir,

DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré le 2 mars 2026,

A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire


Véronique POUZADOUX



La secrétaire de séance,

Jade MATHINIER



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17 février 2026	
Date de publication 05 Mars 2026	
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	2
Excusés	0
Présents	23
Pouvoirs	4
Votants	27

L'an deux mille vingt six

Le lundi 2 mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël (porteur du pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. ACCAMBRAY Vincent, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme MATHINIER Jade, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur du pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme FRANCESCHINI Christine ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François.

Absents : M. RAY François, Mme BEGON Christiane.

Madame Jade MATHINIER a été élu secrétaire de séance.

N° 26/22. RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal est compétent pour créer, modifier ou supprimer les emplois de la Commune. C'est pourquoi, elle propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois afin de tenir compte des mouvements de personnel ainsi que de l'actualisation des besoins de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et particulièrement l'article L 313-1, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

VU le Code Général de la fonction publique,

VU le Budget communal (Budget principal),

VU la délibération n° 25/116 du Conseil Municipal réuni en séance du 8 décembre 2025 modifiant le tableau des effectifs à compter du 15 décembre 2025,

VU les délibérations relatives aux régimes indemnitaires,

VU l'avis de la commission finances et dynamique économique en date du 27 février 2026,

CONSIDERANT les besoins de la collectivité,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

DE MODIFIER à compter du 15 mars 2026, le tableau des emplois de la Ville de Gannat comme ci-annexé,

DE PRECISER que les dépenses afférentes sont assurées au moyen des crédits inscrits au chapitre 012 de la section de fonctionnement du Budget principal.

VILLE DE GANNAT - TABLEAU DES EMPLOIS A COMPTER DU 01 AVRIL 2026

CADRES D'EMPLOIS	Catégories	Nombre d'emplois au 15 MARS 2026
SECTEUR ADMINISTRATIF		18
Directeur général des services	A	1
Attaché	A	2
Rédacteur	B	5
Adjoint administratif	C	10 + 3
SECTEUR TECHNIQUE		65
Ingénieur	A	1
Technicien	B	3
Agent de maîtrise	C	8
Adjoint technique	C	53 (dont 4 TNC)
SECTEUR SOCIAL		10
Conseiller socio-éducatif	A	0
Educateur de jeunes enfants	A	0
Assistant socio-éducatif	A	1
Agent spécialisé des écoles maternelles	C	9
SECTEUR SPORTIF		3
Conseiller des A.P.S.	A	1
Educateur des APS	B	2
SECTEUR CULTUREL		8
Bibliothécaire	A	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	2
Adjoint du patrimoine	C	4 (dont 1 TNC) + 1 TNC

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20260305-26-22-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

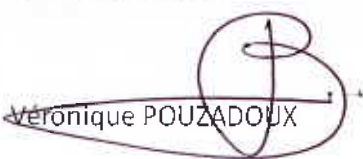
SECTEUR ANIMATION		9
Animateur	B	2
Adjoint d'animation	C	7
POLICE MUNICIPALE		3
Agent de police municipale	C	3
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS		113
EMPLOI DE DROIT PRIVE/ EMPLOIS AIDES		2
Contrats d'avenir et CAE		1
Contrats d'apprentissage		1

Fait et délibéré le 2 mars 2026,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,

La secrétaire de séance,


Veronique POUZADOUX



Jade MATHINIER



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17 février 2026	
Date de publication 05 Mars 2026	
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	2
Excusés	0
Présents	23
Pouvoirs	4
Votants	27

L'an deux mille vingt six

Le lundi 2 mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël (porteur du pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. ACCAMBRAY Vincent, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme MATHINIER Jade, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur du pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme FRANCESCHINI Christine ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François.

Absents : M. RAY François, Mme BEGON Christiane.

Madame Jade MATHINIER a été élu secrétaire de séance.

N° 26/23. RESSOURCES HUMAINES – SERVICE HYGIENE ET SECURITE – CENTRE DE GESTION DE L'ALLIER

1 pièce jointe

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

VU la convention d'adhésion au service hygiène et sécurité,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de l'Allier en date du 20 octobre 2025,

Vu l'avis de la commission finances et dynamique économique en date du 27 février 2026.

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20260305-26-23-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

CONSIDERANT QUE le Conseil d'Administration a fixé les modalités et les tarifs d'intervention pour les missions de conseil et l'inspection en matière d'hygiène et de sécurité du travail,

Sur proposition de Madame le Maire,

**Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service Hygiène et Sécurité du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier,

DIT QUE les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal,

Fait et délibéré le 2 mars 2026,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,

La secrétaire de séance,


Véronique POUZADOUX

Jade MATHINIER





Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17 février 2026	
Date de publication 05 Mars 2026	
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	2
Excusés	0
Présents	23
Pouvoirs	4
Votants	27

L'an deux mille vingt six

Le lundi 2 mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël (porteur du pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. ACCAMBRAY Vincent, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme MATHINIER Jade, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur du pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme FRANCESCHINI Christine ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François.

Absents : M. RAY François, Mme BEGON Christiane.

Madame Jade MATHINIER a été élu secrétaire de séance.

N° 26/24. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – PARTICIPATION COMMUNE DE GANNAT – TRAVAUX PISTE CYCLABLE MALCOURLET

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5214-16-1

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU les statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne adoptés le 27 septembre 2018 relatifs à la compétence en matière de développement économique,

VU la délibération n°18/154 du 6 décembre 2018 portant Développement économique – Zones d'activités économiques – Transferts à la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

VU la délibération n°21/38 du 18 mars 2021 portant candidature à l'appel à manifestation d'intérêt départemental projets structurants des communes et intercommunalités – Tranche III de la ZA du Malcourlet,

VU la délibération n°22/15 du Conseil communautaire du 10 février 2022 portant Demande de subvention et approuvant le projet d'extension – Tranche III - de la zone d'activités du Malcourlet – Gannat,

VU la délibération n°23/29 du Conseil communautaire du 25 janvier 2023 portant Demande de subvention et approuvant le projet d'extension – Tranche III - de la zone d'activités du Malcourlet – Gannat,

VU l'avis de la commission finances et dynamique économique en date du 27 février 2026,

CONSIDERANT que la Communauté de communes a approuvé l'aménagement de la parcelle XN69 afin de réaliser une nouvelle zone d'activités dénommée « Malcourlet III »,

CONSIDERANT que les entreprises pour la réalisation des travaux ont été retenues par la Communauté de communes,

CONSIDERANT que les collectivités territoriales peuvent confier à la Communauté de communes la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'aménagement de la zone du Malcourlet 3, une piste cyclable a été créée. La commune souhaite assurer la continuité de cet aménagement en prolongeant cette piste pour relier la zone Malcourlet 3 à la zone commerciale, ainsi qu'à la piste cyclable déjà existante,

CONSIDERANT que ces travaux seront assurés et financés par la Communauté de communes, ceux-ci étant directement liés à l'aménagement de la zone d'activités et à sa compétence économie,

CONSIDERANT qu'il convient que la Commune de Gannat rembourse la Communauté de communes des coûts des travaux pour un montant de 21 587,90 € HT soit 25 305,48 € TTC,

CONSIDERANT que la Communauté de communes a été subventionnée à hauteur de 48,95 % et qu'il convient de la déduire,

CONSIDERANT qu'à l'issue des travaux, la Commune de Gannat restera propriétaire et gestionnaire des espaces aménagés,

Sur proposition de Monsieur GATIGNOL, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DIT QUE la Communauté de communes a assuré la maîtrise d'ouvrage des aménagements de la piste cyclable sur les espaces publics de la commune de Gannat et leur financement,

DIT QUE la Commune de Gannat rembourse la Communauté de communes du montant des travaux liés à cet aménagement et portés par la Communauté de communes déduit de la partie subventionnée :

Montant des travaux (part Ville de Gannat)	21 587,90 € HT
Montant de la subvention perçue (48,95%)	10 567,27 €
Montant à rembourser à la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne	11 020,62 €

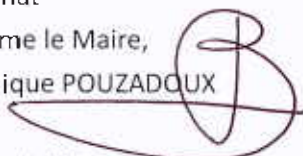
DIT QU'à l'issue des travaux, la Commune de Gannat reste propriétaire et gestionnaire de cet aménagement.

Fait et délibéré le 2 mars 2026,

A Gannat

Madame le Maire,

Véronique POUZADQUX



Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Jade MATHINIER



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20260305-26-24-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17 février 2026	
Date de publication 05 Mars 2026	
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	2
Excusés	0
Présents	23
Pouvoirs	4
Votants	27

L'an deux mille vingt six

Le lundi 2 mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël (porteur du pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. ACCAMBRAY Vincent, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme MATHINIER Jade, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur du pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme FRANCESCHINI Christine ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François.

Absents : M. RAY François, Mme BEGON Christiane.

Madame Jade MATHINIER a été élu secrétaire de séance.

N° 26/25. A TRAVERS CHAMP 2026 – CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DE GANNAT – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1 pièce jointe

La Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne organise « A travers champs » le dimanche 13 septembre 2026. Cette action s'organise en partenariat avec la Ville de Gannat.

Il convient d'autoriser l'organisation de cette manifestation sur le Champ de Foire ; et de définir les charges et responsabilités de chacune des parties par convention.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le projet de convention ci-joint, fixant les modalités d'organisation de l'édition « A travers Champs »,

VU l'avis de la commission finances et dynamique économique en date du

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20260305-26-25-DE
Date de réception en préfecture : 13/03/2026

CONSIDERANT les compétences de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule et Limagne en matière de développement économique et plus particulièrement concernant l'organisation et la gestion de manifestations et d'animations pour la promotion du tissu économique,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après avoir délibéré, DÉCIDE

A l'unanimité,

D'APPROUVER les termes de la convention à souscrire, pour 2026, avec la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, définissant les charges et responsabilités de chacune des parties dans le cadre de l'organisation de la manifestation nommée « A travers Champs », qui se déroulera le 13 septembre 2026,

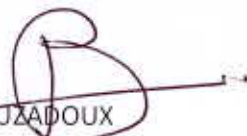
D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré le 2 mars 2026,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,

La secrétaire de séance,

Véronique  POUZADOUX



Jade MATHINIER



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17 février 2026
Date de publication 05 Mars 2026
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 2
Excusés 0
Présents 23
Pouvoirs 4
Votants 27

L'an deux mille vingt six

Le lundi 2 mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël (porteur du pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. ACCAMBRAY Vincent, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme MATHINIER Jade, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur du pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme FRANCESCHINI Christine ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François.

Absents : M. RAY François, Mme BEGON Christiane.

Madame Jade MATHINIER a été élu secrétaire de séance.

N° 26/26. POLITIQUE CULTURELLE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME VAL DE SIOULE

PJ : convention de partenariat avec l'office du tourisme Val de Sioule

Il vous est présenté ce jour la proposition d'établir une convention de partenariat avec l'office du tourisme Val de Sioule afin de définir les conditions de partenariat permettant de figurer dans le chéquier promotionnel « Chèque ton Val de Sioule ».

Ce chéquier est diffusé via les maisons du tourisme, les prestataires adhérents et sur www.valdesioule.com. L'objectif est à la fois de promouvoir la destination et de proposer une offre à tarif réduit aux touristes et locaux (cibles familles, amis, groupes, etc.) sur des prestations d'activités de pleine nature, découverte du patrimoine et du bien-être en Val de Sioule.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20260305-26-26-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

VU l'avis de la commission finances et dynamique économique en date du

VU la délibération n°25/63 du Conseil municipal réuni en séance du 5 mai 2025 relative aux tarifs permanents du Musée municipal Yves Machelon,

VU l'avis de la commission finances et dynamique économique en date du 27 février 2026,

CONSIDERANT QUE l'office du tourisme Val de Sioule met en place un chéquier promotionnel « Chèque ton Val de Sioule 2026 »,

CONSIDERANT QUE l'objectif est à la fois de promouvoir la destination et de proposer une offre à tarif réduit aux touristes et locaux (cibles familles, amis, groupes, etc.) sur des prestations d'activités de pleine nature, découverte du patrimoine et du bien-être en Val de Sioule,

CONSIDERANT l'intérêt pour l'attractivité du musée et valorisation de ses activités de participer à cette opération,

CONSIDERANT qu'il convient de définir les conditions de partenariat permettant de figurer dans le chéquier promotionnel « Chèque ton Val de Sioule »,

VU l'avis des membres de la commission finances et dynamique économique en date du 26 février 2026,

Sur proposition de Monsieur CORBON, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE

A l'unanimité,

D'APPLIQUER les tarifs, en lien avec le forfait Escape Game « Cellule 42 » soit 36€ par partie pour 2 à 4 personnes sur présentation du chèque correspondant.

D'APPROUVER la convention de partenariat Chèque ton Val de Sioule avec Val de Sioule – Retour aux sources,

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ainsi que tous documents relatifs à ce sujet,

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier,

Fait et délibéré le 2 mars 2026,

A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,

Véronique POUZADOUX



La secrétaire de séance,

Jade MATHINIER

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17 février 2026	
Date de publication 05 Mars 2026	
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	2
Excusés	0
Présents	23
Pouvoirs	4
Votants	27

L'an deux mille vingt six

Le lundi 2 mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël (porteur du pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. ACCAMBRAY Vincent, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme MATHINIER Jade, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur du pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme FRANCESCHINI Christine ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François.

Absents : M. RAY François, Mme BEGON Christiane.

Madame Jade MATHINIER a été élu secrétaire de séance.

N° 26/27. POLITIQUE CULTURELLE – PASSEPORT TOURISTIQUE PRO - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME VAL DE SIOULE

1 pièce jointe : convention de partenariat

La ville de Gannat est partenaire de l'office de tourisme Val de Sioule. Afin de promouvoir les structures culturelles et touristiques de notre territoire, il est proposé de renouveler l'opération à destination des professionnels du tourisme et partenaires de l'office de tourisme par l'intermédiaire du « passeport touristique ».

L'objectif est de les inciter à faire la promotion auprès de leur clientèle des activités en Val de Sioule.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission finances et dynamique économique en date du

Accusé de réception en préfecture
093-210301180-20260305-26-27-DE
Date de réception en préfecture : 13/03/2026

VU la délibération n°25/63 du Conseil municipal réuni en séance du 5 mai 2025 relative aux tarifs permanents du Musée municipal Yves Machelon,

CONSIDERANT que l'office de tourisme Val de Sioule propose l'opération « Passeport touristique » à destination des professionnels partenaires de l'office de tourisme,

CONSIDERANT l'intérêt pour l'attractivité du musée et la valorisation de ses activités d'être connu des professionnels partenaires de l'office de tourisme,

CONSIDERANT qu'il convient de définir les conditions de partenariat permettant de participer à l'opération « Passeport touristique » et de signer une convention avec l'office de tourisme Val de Sioule,

CONSIDERANT qu'il est proposé par l'office de tourisme Val de Sioule une gratuité pour 2 personnes (valable sur présentation du passeport à tamponner par le partenaire) sous condition de réservation pour les entrées au musée du 1er avril 2026 / 31 mars 2027

Sur proposition de Monsieur Jean Louis Corbon, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

D'APPLIQUER la gratuité comme énoncé dans la convention de partenariat,

D'APPROUVER la convention de partenariat « Passeport touristique » avec l'Office de tourisme Val de Sioule,

D'AUTORISER Madame le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ainsi que tous documents relatifs à ce sujet.

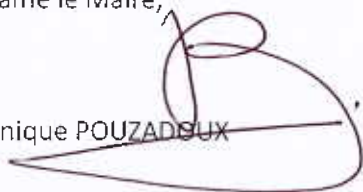
Fait et délibéré le 2 mars 2026,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,

La secrétaire de séance,

Véronique POUZADSUX



Jade MATHINIER



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr